

Commune de



La Chaux-du-Milieu

CONSEIL GENERAL

Arrêté concernant l'octroi d'un crédit de Fr. 604'000.00 destiné à la création d'un chauffage à distance à la rue du Temple

Le Conseil général de La Chaux-du-Milieu,
Vu et entendu le rapport du Conseil communal,
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;
sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e

- Article premier.-** Un crédit de Fr. 604'000.00 est accordé au Conseil communal pour la création d'un chauffage à distance à la rue du Temple. Les subventions fédérales et cantonales, ainsi que les autres participations viendront en déduction du crédit.
- Art. 2.-** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement de cet aménagement auprès d'un établissement bancaire de son choix.
- Art. 3.-** La dépense sera portée au compte des investissements 862.501.00 et amortie au taux de 3 %.
- Art. 4.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

La Chaux-du-Milieu, le 29 janvier 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président : Le Secrétaire: